

Charte « Entreprises et Quartiers » en Guyane.

Les entreprises de la Guyane s'engagent pour l'emploi et le développement économique en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sous l'impulsion de l'État et avec l'appui du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, les entreprises de la Guyane à travers une Charte « Entreprises et Quartiers », s'engagent à favoriser, pour les habitants des 13 quartiers prioritaires des Villes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, et Kourou, l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises.

Les entreprises s'engagent également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines tels que : l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien aux initiatives locales, l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion.

La Charte « Entreprises et Quartiers » sera déclinée en convention spécifique pour chaque entreprise dans les 3 mois qui suivent la signature de la Charte. Les entreprises développent ainsi leur responsabilité sociétale, notamment vis-à-vis des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Préambule

La crise économique que connaît la France aujourd'hui aggrave la situation déjà très difficile des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En Guyane le taux de chômage s'élève à 23% en 2016. Pour les 15- 24 ans, il s'élève à 44%. Le volume global d'emplois en Guyane ne suit pas l'augmentation de population, même si le taux de chômage officiel est stable. Le taux de pauvreté local (taux de la population en dessous de 60% du revenu médian s'élève en Guyane en 2011 à 30.2% (20% aux Antilles).

Par ailleurs, vis-à-vis du monde économique, qu'il s'agisse d'accès à l'emploi ou de création d'entreprises, les habitants des quartiers souffrent d'une certaine méconnaissance des codes de l'entreprise, d'un manque de réseau et sont victimes de discriminations en raison de leur origine et de leur adresse.

Cependant, en dépit de ces difficultés, ces quartiers regorgent de compétences, d'opportunités, de gisements inexploités, comme en témoignent les nombreuses initiatives portées par les habitants et les associations. Un réel vivier existe dans ces quartiers qui se caractérisent par ailleurs par la jeunesse de leur population.

Il est donc impératif d'intervenir rapidement et fortement.

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, l'État et les acteurs économiques de Guyane conviennent de décliner en Guyane, la Charte « Entreprises et Quartiers »

Principaux domaines d'intervention

Les entreprises et réseaux d'entreprises signataires s'engagent à intervenir en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants sur tout ou partie des domaines suivants, en fonction de leurs particularités :

1/ L'éducation et l'orientation scolaire

- Interventions en direction des élèves, des enseignants et des parents d'élèves pour faire connaître l'entreprise, le monde économique et les métiers
- Accueil, accompagnement, tutorat de collégiens, lycéens ou étudiants

2/ L'emploi, l'insertion et la formation

- Accompagnement vers l'emploi : participation à des projets en lien avec les structures locales emploi et insertion (Mission Locale Régionale de Guyane, Pôle emploi, DICS-CTG, Cap Emploi, PLIE, SIAE...), parrainage de demandeurs d'emplois...
- Développement des contrats en alternance, montage d'opérations spécifiques pour permettre l'accès des jeunes les plus en difficulté à ces contrats.
- Partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, Entreprises d'Insertion, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, GIEQ, Régies de Quartier ou de Territoire) : mise à disposition de compétences, politiques d'achats, mécénat...
- Appui à la création de GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification). En Guyane il existe le GEIP-BTP et le GEIQ Multiservices.
- Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.
- Sensibilisation et formation des managers et collaborateurs de l'entreprise à la lutte contre les discriminations envers les publics issus des quartiers.

3/ Le développement économique

- Soutien au développement économique local (appui aux TPE/PME locales, notamment du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, via par exemple les politiques d'achat).
- Soutien à la création et au développement d'entreprises, via la mise à disposition de compétences, le parrainage de créateurs, la participation au financement.

4/ Les services de proximité, l'accessibilité aux produits et services de l'entreprise

- Adaptation des produits et services, de leurs modes de diffusion et de leurs prix à la situation particulière de certains quartiers, expérimentations, innovations...
- Dispositifs de médiation, prévention de la délinquance

5/ Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité

- Appui technique et financier aux associations intervenant au profit des habitants des quartiers, directement ou via les fondations d'entreprises dédiées.

Dispositif d'intervention, de suivi, d'évaluation et de valorisation

Les entreprises signataires pourront s'appuyer sur les services de l'état pour facilitateur dans la mise en œuvre des actions dans le cadre de cette Charte.

Les actions conduites sont concrètes, opérationnelles et formalisées dans un tableau de suivi départemental de la Charte.

L'engagement des entreprises est valorisé par des actions de communication adaptées.

Les actions conduites en déclinaison de la Charte « Entreprises et Quartiers » sont menées en partenariat avec les acteurs publics et associatifs concernés (État, collectivités territoriales, service public de l'emploi...).

Aux fins d'assurer le suivi de la déclinaison de la Charte « Entreprises et Quartiers », d'en valoriser et diffuser les bonnes pratiques, et de disposer d'une instance d'échange entre acteurs publics et entreprises autour des enjeux de développement des quartiers prioritaires, un comité de suivi de la Charte, animé par l'état, et composé des signataires se réunira au moins une fois par an pour faire le point de son application et proposer les aménagements nécessaires.

Fait à Cayenne, le..... 2017

Le Préfet,

Martin JAEGER

Signatures des entreprises signataires précédées de leur logo



AIRBUS SAFRAN
LAUNCHERS





LA POSTE

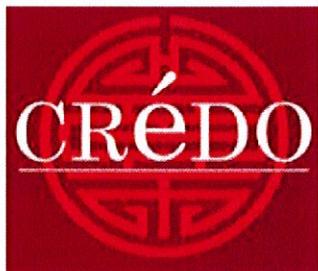
AIRFRANCE /

SUPER U
les nouveaux commerçants



EIFFAGE







MEDEF
Guyane



GUYAMAZONE

GROUP

